

Messieurs les Académiciens du vin et chers Amis,

Ainsi parlait le vieux lion de notre bon fabuliste La Fontaine lorsque, sentant ses forces décliner, il s'adressait à son peuple pour le choix de son remplaçant.

Mon rôle est certes plus aisé.

Je m'adresse d'abord à mes pairs qui veulent bien être en outre mes amis.

Nos activités, nos goûts, nos efforts passés et actuels, notre idéal, nous orientent, tous, ensuite, vers un but commun : celui de l'honnêteté, celui de l'authenticité, celui de la qualité des nobles produits des crus viticoles de notre sol national. La vigne a l'étrange pouvoir de resserrer les liens de ceux qui l'aiment et la servent, en même temps que par la civilisation et la culture qui l'accompagnent elle rend les contacts humains plus agréables, plus faciles, plus spontanés, plus sincères, plus durables.

Vous ne vous étonnerez point, Messieurs et chers Amis, de cette décision qui de Membre actif de l'Académie du Vin de France me transforme en Membre Honoraire.

La retraite dans laquelle je vis correspond certes à de multiples avantages, ne serait ce que celui de permettre peut-être une vue plus large et plus désintéressée de tous les problèmes anciens et actuels, mais elle comporte cependant des servitudes sévères dont la principale est l'âge. L'on a bien voulu me décerner le titre de "Prince", le Prince Paul-Louis Murat. J'ai eu, en son temps, la "fringance" attachée habituellement à cette noble qualité, mais les années, les suites d'une blessure lors de la guerre mondiale, ont amenuisé mes moyens physiques et mes forces. La légère, oh très légère élévation de voix que vous êtes obligé de faire lors de vous voulez bien converser avec moi, n'est elle pas une preuve de cette diminution!

Et c'est pourquoi, Messieurs et chers Amis, qu'avec votre bienveillant accord, j'ai préféré me retirer et laisser la place à une personnalité que j'ai l'honneur et le grand plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Mon excellent ami, André Barillot, que vous avez bien voulu accepter à l'unanimité dans votre docte Compagnie va être officiellement ce jour intronisé Académicien du Vin de France.

Le titre d'Académicien du Vin de France est un honneur et une charge. André Barillot accepte l'un comme l'autre avec cette tranquille sérénité qui le caractérise, cette force et ce dynamisme qu'il a toujours mis dans l'accomplissement de ses devoirs d'état, et je devrais dire de ses devoirs d'homme.

Né à Tours, en 1905, c'est un homme du Vin, bien qu'il ait 50 % de sang normand dans les veines et qu'il ait passé son enfance et sa jeunesse en Normandie. Mais comme il vous le dira tout à l'heure, son oenophilie est due

pour une bonne part à la carrière qu'il a accomplie dans l'Administration des Contributions Indirectes.

Je voudrais, Messieurs et chers Amis, faire immédiatement un parallèle entre notre nouveau Collègue, et une Personnalité dont la mémoire nous est sacrée, le Marquis d'Angerville, ce grand honnête homme, ce grand défenseur de nos appellations viticoles dont la disparition brutale a été si vivement ressentie par nous tous en même temps que par tous ceux qui s'intéressent à la vigne et aux vins de France. J'ai eu l'immense avantage d'avoir, grâce à mes fonctions, des relations suivies et cordiales avec le Marquis d'Angerville et je crois donc être bien placé pour établir la comparaison à laquelle je me livre. Le Marquis était Normand et rien apparemment ne laissait prévoir qu'il deviendrait l'un des apôtres de la qualité des bons vins de notre Bourgogne. Et pourtant les circonstances de la vie et les malheurs qui ont plané pendant de très nombreuses années au-dessus de l'existence des vigneronniers ont transformé ce Normand en Bourguignon authentique.

Vous aussi, cher Monsieur Barillot, vous avez puisé dans cette force normande les ressources qui vous ont permis d'être toujours à nos côtés lorsque se posaient les problèmes les plus graves visant la défense du vin, et des appellations d'origine en particulier.

Ce parallèle, je le devais à vous, mon cher Barillot, au Marquis d'Angerville, à nous tous puisque notre Académie a fait sien l'idéal de ce grand Seigneur de Volnay en Bourgogne.

Je passerais rapidement, mon cher Barillot, sur vos débuts administratifs pour en arriver plus vite à l'époque de vos premiers contacts avec la viticulture.

De 1934 à juillet 1952, c'est-à-dire pendant 18 ans, toute votre carrière s'est passée dans ce bureau de l'Administration Centrale des Contributions Indirectes au Ministère des Finances qui a nom, Bureau de la Législation, dénommé d'ailleurs actuellement Bureau des Boissons. Vous avez travaillé avec patience, persévérance, et je dirais même avec courage à l'évolution et au perfectionnement des questions fiscales et économiques relatives aux boissons. Vous avez représenté, et avec quelle conscience, votre grande Administration de 1945 à 1952 à la Commission Consultative de la Viticulture, à l'Institut National des Appellations d'Origine et au Conseil Supérieur des Alcools. Pour des profanes, dont heureusement nous ne sommes pas, ce rôle, qui a été le vôtre, peut paraître lointain. Il aurait pu l'être en effet, si vous n'aviez pas été ce qu'il est coutume d'appeler un grand Commis de la République. Vous avez bien compris qu'une telle tâche, pour être utile, postulait des contacts extrêmement nombreux et précis avec la production et le commerce des vins et eaux-de-vie. Il n'est d'ailleurs pas toujours facile, nous le savons et vous aussi, de concilier l'intérêt général avec l'intérêt particulier légitime des professionnels, ainsi qu'avec le constant souci de maintenir et d'accroître cette richesse/or que sont nos appellations d'origine viti-vinicoles. Et c'est pourtant ce que vous avez fait. Les difficultés ne vous ont pas épargné, moins que d'autres peut-être; vous avez su les surmonter avec un courage et une patience dont vos amis vous rendent hommage. Votre expérience, la sympathie agissante que vous témoignez à nos grands vins et à nos fines eaux-de-vie, vont s'exercer maintenant, et nous nous en louons, dans un domaine nouveau, puisque depuis quelques mois, vous êtes devenu Chef du Personnel de l'Administration des Contributions Indirectes.

Je voudrais citer à votre honneur deux points particuliers sur lesquels votre perspicacité et votre science sont fait leur preuve.

Au cours de l'été de l'année 1949, alors que les statistiques eussent plutôt porté à l'attitude contraire, vous avez affirmé, malgré certaines critiques, que la "soudure" entre la récolte passée et la récolte à venir pouvait se faire sans recourir à des importations de vins étrangers. La "soudure" se fit en effet sans importation de vins étrangers, ce qui évita d'alourdir inutilement la masse excédentaire (18 millions d'hectolitres) dont le marché est encombré depuis la récolte de 1950.

Vous avez été, d'autre part, la cheville ouvrière d'une décision prise au début de l'année 1952 permettant dans les crus bourguignons de restituer à la vigne des parcelles d'élection situées en coteaux, parcelles ayant porté des cépages nobles depuis plusieurs siècles, et qui avaient été désaffectées durant les 20 ou 30 dernières années. Cette mesure consacrée l'année suivante par l'article 36 du décret-loi du 30 septembre 1953 a permis de mettre à la disposition des consommateurs, des Bourgognes de qualité produits selon les usages locaux, loyaux et constants.

Mais mon cher Barillot, vous n'avez pas borné là votre activité d'homme du Vin! Vous avez voulu donner une documentation aux professionnels, aux Magistrats, aux Avocats, aux Fonctionnaires, enfin à tous ceux qui s'intéressent à la vigne et au vin.

C'est ainsi que vous êtes l'auteur d'un guide sur les eaux-de-vie à appellations contrôlées et réglementées, que vous avez contribué à la rédaction de la 12^e édition de 1947 de l'Annuaire Général des Coopératives viticoles (Précis du Code du vin, Appellations d'origine, etc), et que vous avez composé en collaboration avec un autre haut fonctionnaire les 2 volumes du Mémento des Boissons, et que vous assurez dans les Feuilletés de Documentation Pratique des Contributions Indirectes (édition Lefebvre) la rédaction de nombreux chapitres.

Dans toutes ces publications, vous êtes économiste, commentateur sévère et précis des textes, en même temps que promoteur des mesures susceptibles d'améliorer la solution de tous les délicats problèmes que posent le vin et l'alcool. Vous aimez d'ailleurs trop la vigne pour faire autrement! Il n'y a que l'amour pour permettre à un homme de donner la pleine mesure de ses moyens, et vous pouvez en croire l'avis autorisé de l'homme âgé que je suis mais que j'é n'ai pas toujours été!

Et je dois ajouter qu'André Barillot n'a jamais oublié ses amis producteurs de grands vins dans les bons et mauvais moments. Les vendanges l'ont toujours ramené dans le vignoble et ce n'est pas à lui que l'on doit apprendre la délicate élaboration de cette liqueur qu'est un vin de oru. Il a connu la joie du vigneron devant une belle et abondante récolte, il a partagé sa peine dans les années de catastrophe; il a vibré à la dégustation d'un vin de grande classe. Il est en quelques sorte un vigneron égaré rue de Rivoli!

Et voilà, Messieurs et chers Académiciens, l'homme que vous avez choisi et dont aujod'hui je vante avec justice et mesure, les mérites.

Il n'est point si facile que cela de défendre en notre beau pays les richesses naturelles que son sol produit. Veuillez en croire mon expérience. La vigne a certes des ennemis naturels nombreux, le mildiou, la cochylis, etc.. Mais ces ennemis sont visibles et jouent fréquemment fair play. Mais combien d'autres adversaire la vigne n'est-elle pas ? Ceux-ci sont également dangereux car ils ne s'abritent ni derrière le cep, ni derrière la feuille. Ils sont retranchés derrière les textes de loi, derrière les vins exotiques !

Notre ami Barillot a été l'un des artisans de cette défense *du C...*

C'est à la lettre qu'il a appliqué la doctrine de notre guide, le Baron Le Roy : pour bien défendre quelques chose, il faut d'abord savoir en quoi consiste ce quelques chose, en bien connaître les limites et la définition. Il a bien servi notre idéal com un en nous donnant des textes destinés à limiter ou empêcher la fraude, en étudiant et en suivant de très près notre législation pour mettre celle-ci à la portée de ceux qui cherchent et veulent l'appliquer.

Votre décision ne pouvait mieux s'exercer en incorporant notre ami Barillot dans notre Compagnie. Vous m'avez donné, cher Amis, les plus grandes joies de ma carrière et de ma vie. La première de ces joies a été votre choix, me désignant pour siéger à vos côtés. Mais ma seconde satisfaction sera de voir comme successeur du premier Chef de la Brigade Nationale de contrôle des appellations d'origine viticoles un haut fonctionnaire des Contributions Indirectes, Administration à laquelle j'ai aussi appartenu. Cette Administration, à laquelle la viticulture a toujours rendu hommage, a donné tant de preuves de l'intérêt qu'elle porte, aux problèmes viti-vinicoles qu'il était bon que notre Académie l'honore en appelant à elle un de ses membres.

André Barillot n'est-il pas, en outre, dignitaire de moultes Confrèreries vineuses et n'est-il pas Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier du Mérite Agricole !

En élisant André Barillot Membre de notre Académie, vous avez peut-être, chers Amis, pensé que nul n'est mieux servi que par soi-même et qu'il vous fallait recruter un homme choisi parmi les défenseurs les mieux qualifiés de la vigne et du vin, vous réservant ainsi des dégustations toujours agréables. C'est le souhait que je forme pour nous tous en terminant.

Novembre 1956 • Paul-Louis MURAT.